

DEL2024_05_096

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACTUALISATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Les inscriptions scolaires pour les élèves du 1^{er} degré des écoles publiques relèvent de la compétence de la commune. Elle a donc la responsabilité de définir, par délibération du Conseil Municipal, le ressort géographique de chacune des écoles (dénommé périmètre ou secteur scolaire) qui s'impose aux familles.

Il convient de mettre en œuvre une sectorisation scolaire dès lors qu'une commune dispose de plusieurs écoles maternelles et élémentaires. Le territoire est ainsi découpé en plusieurs secteurs.

Chaque école est associée à une zone géographique spécifique et les élèves résidant dans cette zone sont affectés à cette école. Cela garantit une répartition équilibrée des élèves entre les différentes écoles.

Lorsque les capacités d'accueil de l'école de secteur sont atteintes (au regard des locaux, prévisions d'effectifs scolaires...), les élèves peuvent être orientés par la Ville vers les écoles voisines.

Des dérogations au principe d'inscription dans l'école de référence peuvent être éventuellement accordées mais sont soumises à certaines conditions. Ces demandes seront examinées par une commission.

DEL2024_05_096

La délibération sur la sectorisation scolaire est un élément essentiel pour organiser la répartition des élèves dans les écoles et assurer un accès équitable à l'éducation, elle concourt à l'équilibre de la carte scolaire en favorisant la mixité sociale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, et plus particulièrement l'article L. 212-7,

Considérant la nécessité de favoriser la mixité sociale et culturelle, de garantir le bien-être et le confort de travail des élèves afin de leur offrir une qualité d'accueil et d'enseignement,

Considérant l'intérêt de définir les secteurs scolaires pour les élèves du 1^{er} degré des écoles publiques de la ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la sectorisation scolaire conformément à la cartographie jointe à la présente délibération.
2. Procéder à la mise en place de la sectorisation scolaire.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tout document relatif à cette opération.

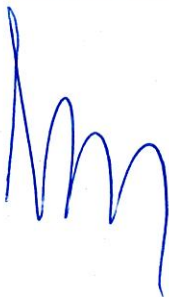
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

